

CRF du 25 mai 2010 à la marina Pointe à Pitre

Etaient présent:

Thierry Martias, Vincent Palin, Jérôme Chedeville, Victor Jean-Noel, Fabrice Le Ménager , Pascal Gremion, Jean-Philippe Stromberg, Philippe Lemaître.

L'ordre du jour est rappelé par Victor.

Thierry Martias et Vincent Palin demandent que soient examinés les dossiers de candidats ayant suivi les dernières formations B1 D1 dispensées par ces deux clubs dans la période de transition du passage à l'AMV et au CQP d'AMV.

Un long débat s'ensuit sur la légitimité de ces formations non inscrites au calendrier de ligue ainsi que d'une commission qui pourrait statuer et valider ces diplômes. Les clubs ne veulent pas attendre la constitution d'un jury régional d'AMV qui serait pourtant le seul à pouvoir valider ces diplômes.

Un consensus est trouvé sur la remise des dossiers de ces candidats, par les deux clubs avant le 10 juin 2010 date de l'examen de ces dossiers par la commission technique et pédagogique de la ligue.

- 1) Situation actuelle de moniteurs en formation dans les clubs: Point d'état sur la validation des niveaux 1; 2; 3; 4.

Il semblerait que les clubs n'aient pas beaucoup avancés dans la certification de ces niveaux. Des pratiquants sont en formation de manière trop informelle mais les clubs assurent qu'ils seront prêts pour une certification de niveau V programmée par la ligue.

Une harmonisation des grilles d'évaluation sur chaque support est souhaitable. P. Lemaître veut bien travailler avec les clubs sur ces grilles.

2) Mise en place de la certification du niveau 5 par la LGV.

Un rappel de la règle : la certification de niveau 1,2,3, et 4 est du domaine des clubs.

La certification du niveau V est du ressort de la ligue. La ligue arrête la liste des évaluateurs.

Un calendrier de dates de certification de niveau V est arrêté:

- 16 octobre 2010 à Voile 44 Goyave - supports: Voile légère HC16, Planche à voile
- 20 octobre 2010 (journée de remplacement) Voile 44 Goyave - supports: HC16 et PAV
- 23 octobre 2010 Yatch Club St François - supports: Habitable
- 23 octobre 2010 CNSF St François - support: planche à voile
- 26 octobre 2010 Ste Anne - support: voile traditionnelle.

Pour chaque cession sur les différents sites, la CRF validera l'équipe d'évaluateurs.

A charge pour les clubs de former les candidats et communiquer la liste des candidats à la Ligue.

Une évaluation du nombre de candidats est faite:

- CNCFSF: 3 candidats en PAV et Voile traditionnelle
- YCSF : 5 candidats en habitable
- Ste Anne: 5 candidats en habitable et en voile traditionnelle.

- Voile 44 : 2 candidats et ++ en PAV et HC16
- pas d'évaluation pour le CSBF et CNBT.

D'ici le mois d'octobre les clubs se chargent d'augmenter le nombre de ces candidats.

3) Début du travail de la mise en place du CQP d'AMV .

S'ouvre un débat sur la formation aux pré-requis de l'entrée en formation au CQP d'AMV:

- permis mer
- PSC1
- Certificat de natation

Décision: les clubs se chargent de trouver les sessions de formations pour ces pré-requis.

Pascal GREMION du YCSF informe qu'il est MNS donc compétent pour valider le test de natation . Son contact : 06 90 67 24 26

Une période de mise en place d'un CQP d'AMV est arrêtée:

- Début janvier 2011. Les dates de début et de fin de formation sont à définir dans les rubans pédagogiques de chaque dossier d'habilitation.

Voile 44 se positionne pour accueillir cette formation au CQP d'AMV. A sa charge de proposer un dossier d'habilitation complet à la ligue pour examen avant la demande d'habilitation du dossier à la FFVoile.

YCSF se positionne également pour un CQP habitable en distribué. Idem pour le dossier d'habilitation.

Dans une prochaine CRF, le jury régional de certification du CQP d'AMV doit être validé par la ligue et la FFVoile.

Pour rappel : seul le jury régional peut décider d'allègements de formation après examen des dossiers.

Les allègements n'exemptent pas de la certification des UC du CQP.

La séance est levée vers 20h30

Merci à tous.